

# Communiqué

## Collectes déchets SMICVAL : La mobilisation fait bouger les lignes !

  
**L**e choix de la Direction du SMICVAL, choix validé par le vote du syndicat des élus communautaires du SMICVAL le 22 septembre 2022, fut de supprimer le ramassage des poubelle en porte-à-porte sur le territoire du Nord Gironde et Libournais et de ne retenir que les points d'apports collectifs pour les usagers.

La CGT étant contre la fin de la collecte en porte à porte, a porté une «collecte mixte» c'est à dire un ramassage des poubelles au domicile avec une mise à disposition de points d'apports collectifs, et ce pour répondre aux divers besoins des usagers en prenant compte des spécificités du territoire (éloignement rural, centre-ville, bourgs des petites et moyennes villes...).

Cette possibilité d'une «collecte mixte» a été refusée par la Direction du SMICVAL qui a préféré passer en force contre l'expertise des agents portée par la CGT.

Le 22 septembre 2022, la position de la Direction SMICVAL a été validée au travers d'un vote des élus communautaires du SMICVAL.

La CGT a tenté de continuer le dialogue, en vain.

La CGT déterminée à agir pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité pour la population, des conditions sociales et de travail de haut niveau pour les agents de ce service public essentiel, a donc appelé à la mobilisation en janvier 2025.

Les agents et salariés y ont répondu par une grève de plusieurs jours et une manifestation avec 300 personnes à Blaye le 1<sup>er</sup> février 2025.

La Direction SMICVAL ainsi que les décideurs de la réforme « néo-SMICVAL » se sont résolus à entrer en médiation sous l'égide de l'État. Médiation demandée et gagnée par la CGT.

Les agents en Assemblée Générale organisée par la CGT, ont suspendu leur mobilisation le temps de la médiation sous une condition : Une reprise de la collecte en porte-à-porte sur les communes qui devaient en être privées à partir de début 2025. Cette condition fût de nouveau arrachée par le rapport de force.

Les agents donnant rendez-vous pour une fin de la grève ou une reprise, à partir de deux éléments : l'issue des médiations et un protocole de fin de conflit avec un «volet social».

Ce volet social devant garantir l'amélioration des conditions sociales, de travail des agents et le maintien des effectifs avec des emplois non précaires.

La CGT a demandé expressément tous ces éléments à la Direction pour les livrer dans les plus brefs délais au personnel SMICVAL.

**La CGT rappelle ses exigences d'une «collecte mixte» pour tout le territoire couvert par le SMICVAL afin de concilier une «baisse des déchets et une maîtrise de la tarification» avec un service public accessible et répondant aux besoins.**

Sur la Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) nous continuerons d'exiger qu'elle soit équitable et sociale avec abondement financier de l'État si nécessaire.

La médiation vient de se conclure et le comité syndical des élus communautaires du SMICVAL vient de conforter la possibilité d'une «collecte mixte».

**La CGT avec le personnel mobilisé a fait bouger les lignes !**

Des communes vont conserver une collecte en porte à porte des déchets mais d'autres vont continuer à ne plus en bénéficier.

Une nouvelle échéance est posée : celle de 2026 après les élections municipales avec une nouvelle gouvernance du SMICVAL.

Des entreprises privées se frottent encore les mains en espérant reprendre des marchés.

L'extrême droite aussi se les frottent pour s'abreuver de la légitime colère des usagers toujours privés de collecte à leur domicile. Ce calcul électoraliste (les municipales 2026 approchent...) ne trompera personne venant de forces politiques qui attaquent les droits sociaux notamment ceux des salariés et agents, le financement des Services Publics et visent les organisations syndicales pour leur enlever leurs prérogatives d'agir pour l'intérêt général.

**La CGT en Gironde reste déterminée et vigilante sur l'actualité SMICVAL.**

Elle continuera de conjuguer intérêt des travailleurs-ses et besoins des usagers.

Elle continuera d'agir avec et pour le personnel pour garantir à toutes et tous la justice sociale et fiscale nécessaire à partir d'une juste répartition des richesses créées par le travail.

